

est fondamental pour l'industrie canadienne de l'uranium que le Japon continue à nous voir comme un fournisseur fiable. Il est également important de bien faire la distinction entre le Japon acheteur d'uranium et le Japon client potentiel du CANDU. Alors qu'il est probablement possible de vendre une unité CANDU au Japon, cela ne l'empêchera pas de rester un marché important pour l'uranium canadien.

Les Japonais ont de façon régulière manifesté leur intérêt pour des entreprises en coparticipation qui se consacraient au développement de l'uranium, à condition de leur garantir l'accès à la production des mines que cela permettrait d'exploiter. Cette prise de position a été renforcée par la recommandation du Comité sur l'énergie nucléaire qui veut accroître les achats provenant de projets alliant développement et importation, c'est-à-dire auxquels les Japonais participent. Même si la politique canadienne n'impose pas de restrictions à la propriété des compagnies faisant de la recherche d'uranium, on pourrait voir des restrictions apparaître par l'intermédiaire de l'Agence pour l'examen des investissements étrangers (FIRA), pour les mines que cela pourrait permettre de mettre en exploitation, le tout dépendant de l'importance de la participation étrangère. La politique canadienne actuelle limite les exportations d'uranium aux quantités qui dépassent les prévisions des besoins canadiens. En règle générale, les Japonais se contentent de participations minoritaires dans les projets d'outre-mer et les politiques sur la propriété canadienne de l'uranium vont dans le même sens en ce qui concerne cet investissement étranger.

---

Pour de plus amples renseignements sur l'uranium, veuillez contacter le Groupe de l'énergie au MEIR (voir p. 278).